DIC : DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SICAV - SSP Ofi Invest ESG Global Emerging Debt Class I-C-EUR - ISIN: LU0574846324

Compartiment de la SICAV SINGLE SELECT PLATFORM

OPC géré par OFI Invest Lux 10-12 boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg
Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter notre Direction Commerciale au Tel.: +352 / 27 20 35 1 ou via à l'adresse mail suivante : lux@ofi-invest.com
ou consulter le site www.ofi-invest-am.com

La CSSF est chargé du contrôle OFI Invest Lux en ce qui concerne ce document d'informations clés.

OFI Invest Lux est agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Ce PRIIPS est autorisé à la commercialisation au Luxemourg et règlementé par la CSSF

DIC publié : le 02/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre. En quoi consiste ce produit ?

Type

Les actions constituent une catégorie d'actions (les « Actions ») d'Ofi Invest ESG Global Emerging Debt (le « Compartiment »), un compartiment de Single Select Platform (le « Fonds »). Le Fonds est organisé sous la forme d'une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la « loi de 1915 ») et est une société d'investissement à capital variable. Le Fonds est qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « loi de 2010 »). Le Fonds a désigné Ofi Invest Lux comme société de gestion (la « Société de gestion »).
Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement, dont la performance dépendra de la performance de son portefeuille telle que décrite plus en détail dans la section « Objectifs » du présent KID.

Durée

Le Fonds a été constitué le 17 février 2004. Le Fonds et le Compartiment ont été constitués pour une durée illimitée. Le Fonds peut être dissous, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires lorsque les deux tiers des actionnaires votent en faveur de la dissolution et lorsqu'au moins la moitié du capital social est présente ou représentée, comme indiqué plus en détail dans les statuts du Fonds (les « Statuts »). Le Fabricant PRIIP ne peut résilier unilatéralement le Fonds, le Compartiment ou les Actions.

Objectifs

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer son indice de référence JP Morgan ESG GBI EM Global Diversified (symbole : JESGLMUE Index) (l'« Indice de référence ») en investissant principalement dans des obligations de tout type de notation émises par des gouvernements ou des sociétés publiques de pays émergents cotées ou négociées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés, libellées soit dans la devise locale de l'émetteur, en euros, en dollars américains ou dans toute autre devise des pays du G5.
Les pays émergents sont, au moment de l'acquisition, ceux considérés comme des pays industrialisés en développement par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Société financière internationale ou toute grande banque d'investissement. Ces pays sont situés en Amérique latine, en Europe centrale et orientale, en Afrique et au Moyen-Orient, et en Asie.
La prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») importantes est intégrée aux processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement afin de mieux évaluer les occasions d'investissement et de gérer les risques en vue de générer des rendements durables à long terme. Les critères ESG font référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour un investissement qui peuvent avoir un impact financier sur cet investissement et affecter la performance d'un portefeuille.
Exemples de facteurs ESG : vulnérabilité aux catastrophes naturelles, gestion des ressources énergétiques, capital humain.
Afin de surpondérer le facteur environnemental, celui-ci sera primordial dans le calcul de la notation finale des émetteurs.
En outre, le Compartiment investira un minimum de 30% dans des obligations à impact positif sur l'environnement.
L'évaluation ESG des émetteurs vise à obtenir une amélioration de la notation ESG globale du portefeuille par rapport à celles qui composent son univers d'investissement (moins 20% des actions les moins bien notées). Il existe un risque que, de temps à autre, notre approche ne soit pas efficace et que la notation finale attribuée à un émetteur par la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.
Par ailleurs, la sélection de fonds externes d'investissement socialement responsable (« ISR ») à la Société de Gestion peut générer un manque de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.
Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'actions auprès du registrar et de l'agent des transferts ou du distributeur principal sur une base quotidienne (n'importe quel jour de négociation, c'est-à-dire où les banques au Luxembourg sont ouvertes aux activités bancaires).
Le Compartiment sera géré activement, et le gestionnaire de placements a le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.
Le Compartiment utilisera l'indice de référence comme indicateur pour mesurer la performance passée du Compartiment et dans le calcul des commissions de surperformance. L'indice de référence ne sera pas utilisé pour la construction de portefeuille.
Il est prévu que les obligations d'État du Compartiment puissent être des composantes de l'indice de référence, mais pour déterminer la composition du portefeuille, le gestionnaire de placements a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des obligations d'État qui sont des composants de l'indice composite de référence. Le gestionnaire de placements utilisera également son entière discrétion pour investir dans des pays non inclus dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques.
La stratégie d'investissement implique que les avoirs en portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. Cet écart peut être important et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'indice de référence.
Les revenus provenant du Compartiment sont réinvestis.
Compte tenu de la période de détention à moyen/long terme et des caractéristiques des investissements, la performance du Compartiment dépend donc de la performance des investissements dans le temps. Une performance positive des investissements entraînera une performance positive du Compartiment. De même, une performance négative des

investissements entraînera une performance négative du Compartiment.
Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers, comme indiqué dans le prospectus du Fonds.
JP Morgan SE, Luxembourg Branch a été désignée comme banque dépositaire du Fonds (le « Dépositaire »).
Pour plus d'informations sur le Compartiment, veuillez consulter notre site Web sur www.ofilux.lu, où vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans les documents ci-dessus, telles que les cours des actions.
L'investisseur peut passer en action d'une autre catégorie d'actions du Compartiment ou d'un autre compartiment du Fonds. De plus amples informations figurent au chapitre 16 du prospectus du Fonds.
Les rapports périodiques et le prospectus, comme indiqué plus en détail dans la section « Autres informations » ci-dessous, sont établis pour le Fonds dans son ensemble.
Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés des autres compartiments du Fonds par la loi. Toutefois, les actifs et passifs des actions ne sont pas séparés des actifs et passifs des autres catégories d'actions du Compartiment.

Investisseurs de détail visés

Les Actions sont destinées aux investisseurs institutionnels qui (i) ont une expérience passée et une connaissance théorique suffisantes de ce type d'investissement leur permettant d'évaluer le risque d'investir dans ce type de produit, (ii) ont un horizon d'investissement à moyen/long terme d'au moins 5 ans et (iii) disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter la perte de la totalité de leur capital lors de l'investissement dans les Actions. Le besoin de l'investisseur institutionnel de pouvoir supporter la perte de la totalité de son investissement est dû à plusieurs risques dont le risque de marché et de crédit, qui peut impacter significativement votre retour sur investissement. Ces risques sont décrits plus en détail dans la section « Quels sont les risques et que pourrais-je obtenir en retour ? » ci-dessous. Les investisseurs doivent être prêts à assumer un risque SRRI de 4 sur 7, ce qui est un risque moyen.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque SRI

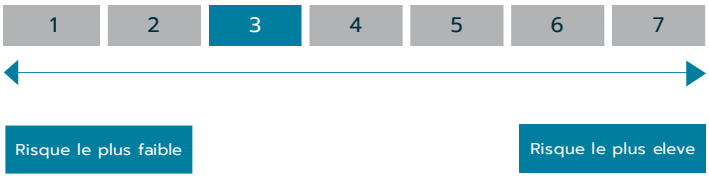

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scenarios de performance

Scenarii		1 an	Période de détention recommandée
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7854.00 € -21.46 %	5704.07 € -10.62 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8438.88 € -15.61 %	6407.85 € -8.52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9923.67 € -0.76 %	10173.50 € 0.34 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11459.12 € 14.59 %	11392.20 € 2.64 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la durée de détention recommandée en fonction des différents scénarios, en supposant que vous investissez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Le cas échéant : Il n'est pas possible ou facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez si vous en sortez avant la période de détention recommandée/échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

OFI INVEST LUX est une Société de Gestion de Portefeuille agréée et suivie par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). OFI INVEST LUX respecte des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance d'OFI INVEST LUX, aucun dispositif d'indemnisation légal n'est prévu étant donné que la solvabilité de l'OPC n'est pas remise en cause. La garde et la conservation des actifs du Fonds sont assurées par le Dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Le coût total intègre aussi bien les frais ponctuels (droits d'entrée ou de sortie), les frais récurrents (frais de gestion, commission sur les opérations …) que les frais accessoires (commission de surperformance et le cas échéant commission d'intéressement).

La réduction du rendement (RIY) représente l'impact des frais sur la performance en pourcentage, c'est la soustraction entre la performance hors frais et la performance frais inclus. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10 000 EUR)

Il se peut que la personne qui vous vend le produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur l'investissement au fil du temps.

Investissement de scenario [10 000 EUR]	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention
Coûts totaux Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	225.62 € 2.27 %	760.41 € 1.47 %

Composition des coûts

Le tableau ci-après indique:
- L'incidence annuelle des différents types de coût sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de placement recommandée
- La signification des différentes catégories de coûts

Il montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels (frais de distribution, les frais de constitution, les frais de commercialisation, les frais d'abonnement (taxes comprises)	Coûts d'entrée	1%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre inves- tissement (il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins) Et/ou lorsque les coûts sont intégrés au prix, par exemple dans le cas des produits d'investissement packagés de détail autres que des fonds d'investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Lorsque les coûts de distribution sont inclus dans les coûts d'entrée, ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	N/A	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents (frais d'exploitation inévitables de l'OPC, tous les paiements, y compris les rémunérations liées à l'OPC ou qui lui fournissent des services, les frais de transaction)	Coûts de transaction du portefeuille	0.15%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents	1.15%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II
Coûts accessoires (commissions relatives aux performances versées au gestionnaire ou aux conseillers en investissement le cas échéant, et la cas échéant de la commission d'intéressement si l'OPC en est doté)	Commissions liées aux résultats	0%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

La durée de placement recommandée nous semble idéale pour que l'OPC bénéficie au mieux des revenus de ce type d'instruments.

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement, toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à l'OPC, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter OFI INVEST LUX

Soit par voie postale : OFI INVEST LUX - 10-12, boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg – Luxembourg

Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée par le groupe OFI ne devait pas vous convenir, vous pourrez également saisir la CSSF via le lien suivant : https://reclamations.apps.cssf.lu/

ou écrire à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg.

Autres informations pertinentes

Pour plus de détail sur le produit vous pouvez consulter le site internet : www.ofi-invest-am.com

Conformément à la règlementation applicable, OFI INVEST LUX s'engage à remettre, avant toute souscription, le présent document et que ce sera mis à jour au minimum une fois par an, à la clôture comptable de l'OPC.

OFI INVEST LUX tient également à votre disposition, le dernier rapport annuel, la dernière plaquette semestrielle, la dernière valeur liquidative de l'OPC.

Les informations sur les performances passées de l'OPC sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/funds